

CHAMPIONNATS INDIVIDUELS CALVADOS - SENIORS + 2019**FORMATS DES MATCHS :**

3 sets à 6 jeux, jusqu'à +60 ans inclus.

+65 ans et au dessus : 2 sets à 6 jeux, super jeu décisif à 10 points en guise de 3^{ème} set.

Les championnats individuels Seniors Plus du Calvados sont qualificatifs pour les championnats de Normandie, eux-mêmes qualificatifs pour les championnats de France, et pour le Challenge Jean Simon.

Ils se dérouleront du 12 Novembre 2018 au 31 Mars 2019 et sont organisés suivant les catégories d'âge des Championnats de France. Chaque joueuse ou joueur ne peut s'inscrire que dans la catégorie qui correspond à sa date de naissance :

+35 ans Dames et Messieurs : né(e)s entre 1980 et 1984

+40 ans Dames et Messieurs : né(e)s entre 1975 et 1979

+45 ans Dames et Messieurs : né(e)s entre 1970 et 1974

+50 ans Dames et Messieurs : né(e)s entre 1965 et 1969

+55 ans Dames et Messieurs : né(e)s entre 1960 et 1964

+60 ans Dames et Messieurs : né(e)s entre 1955 et 1959

+65 ans Dames et Messieurs : né(e)s entre 1950 et 1954

+70 ans Dames et Messieurs : né(e)s entre 1945 et 1949

+75 ans Dames et Messieurs : né(e)s entre 1940 et 1944

+80 ans (uniquement messieurs) : nés en 1939 et avant.

POUR LES JOUEUR(SE)S NON CLASSE(E)S et 4^{ème} SERIE

Les inscriptions doivent parvenir au Comité Départemental de Tennis du Calvados 82 Avenue de Thiès – Péricentre 5 - 14000 CAEN, **AU PLUS TARD LE 19 OCTOBRE 2018.** Elles se feront sous la forme d'une fiche d'engagement, comportant l'adresse complète et le ou les numéros de téléphone, l'adresse e-mail (si lue régulièrement), accompagnée de la copie de la licence 2019 et d'un chèque de 16 euros à l'ordre du Comité Tennis du calvados

NOUVEAU :

Possibilité de s'inscrire en ligne avec paiement en ligne via « mon espace tennis ».

Les championnats individuels du Calvados comportent deux phases consécutives :

PREMIERE PHASE - PAR POULES

Cette phase préliminaire se déroule en deux étapes, et est **réservée aux NC et 4^{ème} série.**

Etape 1 : Du 12 novembre 2018 au 16 décembre 2018

Etape 2 : A partir du 12 novembre 2018 (30/1 et 30/2) jusqu'au 18 janvier 2019 (avec les qualifiés)

Cette phase est ouverte à tou(te)s les licencié(e)s du Calvados **NC et 4^{ème} série**. Les inscrit(e)s seront réparti(e)s en poules. La date de chaque rencontre est à convenir entre les 2 joueurs/ses selon la formule habituelle. Ils donneront lieu à l'établissement d'un classement sur la base suivante : 2 points pour une victoire, 1 point pour une défaite, 0 point pour un forfait. Les éventuel(le)s ex-aequo seront départagé(e)s par la différence des sets et, si nécessaire, des jeux.

Chaque inscrit(e) **recevra individuellement par e-mail** (ou courrier) les éléments nécessaires au déroulement de la compétition. Le Comité insiste sur le nécessaire respect des dates de réception des résultats indispensables au bon déroulement de la compétition.



LA PHASE FINALE – PAR ELIMINATION DIRECTE

La phase finale se déroulera par élimination directe à partir du 28 janvier 2019, dans les clubs ; ½ finales et finales les 24 et 31 mars 2019, lieu à déterminer.

Cette phase est réservée :

- aux autres licencié(e)s du Calvados (3^{ème} et 2^{ème} Série):
- aux qualifié(e)s de la Première Phase (l'inscription sera automatique).

Les inscriptions devront parvenir au Comité de Tennis

NOUVEAU :

Possibilité de s'inscrire en ligne avec paiement en ligne via « mon espace tennis ».

AU PLUS TARD LE 14 JANVIER 2019 accompagnées des mêmes éléments que pour la phase par poules.